

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DES MEMBRES

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le jeudi 26 juin à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 20 juin 2008, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François PUPPONI, Maire.

Etaient présents : Isabelle BERESSI, Annie PERONNET, Antoine ESPIASSE, Luc BENTZ, Matata JACQUES, Rosan HURTUS, Evelyne PLANSON, Gérard UZAN, Frédéric NICOLAS, Sandrine PERONNET (Adjoint au Maire), Katchik KATCHIKIAN, Catherine VESPERINI, Jean-Pierre PASSE-COUTRIN (à partir du point 3.1), Annick DUPRE, Charles SOUFIR, Jocelyne MAYOL, Nadeen DELARUE, Eliette FONTAINE, Manuel ALVAREZ, Fabienne SROUSSI, Mourad CHIKAOUI (à partir du point 3.1), Patrick HADDAD, Anne CHARLET, Sandrine Sophia SOOSAIPILLAI, Naïssat AHAMED, Patrick TOULMET, Jean-Louis ZADIKIAN, Karine LAURENT-DUCROQ, Romana NAVARRE, Rachid ADDA, (Conseillers Municipaux).

Représentés par pouvoir :

Jeanne GOMEZ	pouvoir à Katchik KATCHIKIAN
Maria CHATELLIER	pouvoir à Catherine VESPERINI
Y-R MAZOU-SACKO	pouvoir à Isabelle BERESSI
Mohamed Ali ABCHICHE	pouvoir à Mourad CHIKAOUI (à partir du point 3.1)
Albert HADDAD	pouvoir à Fabienne SROUSSI
Georgette ADRIENCENSE	pouvoir à Nadeen DELARUE
Jean RIMONDO	pouvoir à Frédéric NICOLAS
Georges OCLIN	pouvoir à Antoine ESPIASSE
Farid BERHAL	pouvoir à Evelyne PLANSON
Daniel DOMAN	pouvoir à Anne CHARLET
Marie-Laure AMACIN	pouvoir à Jocelyne MAYOL
Manuela DAS NEVES	pouvoir à Karine LAURENT-DUCROQ

Absents :

Linda UZAN, Antoni YALAP

Secrétaire de séance :

Mourad CHIKAOUI

Le Conseil,

Approuve les comptes-rendus des séances des 14 avril et 22 mai 2008

I DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- 1.1 Prend acte des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir
- 1.2 Approuve le règlement intérieur du Conseil municipal
- 1.3 Propose de désigner la commune de Sarcelles aux postes de Président et de Directeur Général de la SEM Sarcelles Chaleur et décide, en cas de désignation à l'occasion du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2008, que le mandataire de la commune de Sarcelles sera François PUPPONI, Maire de Sarcelles

II Direction des ressources humaines

- 2.1 Décide de dénoncer le protocole d'accord relatif au fonctionnement du CASC dans sa forme actuelle
- 2.2 Décide d'attribuer une indemnité de conseil à Madame Bernadette PEYRONNET, trésorière principale de Sarcelles

III Direction de projet de rénovation urbaine

- 3.1 Autorise Monsieur le Maire à signer la charte locale d'insertion de la Ville de Sarcelles avec l'Etat, la Communauté d'Agglomération Val de France, les maîtres d'ouvrage et les partenaires du plan local d'application

IV Service de la vie associative

- 4.1 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire avec l'association Femmes Solidaires Actives, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle située au 1^{er} étage du pavillon Chantepie

MOYENS

V Direction des finances

- 5.1 Vote la décision modificative 2008 n° 2 de la Commune
- 5.2 Précise les articles n° 3 et n° 20 de la délibération n° 2008-055 du 16 mars 2008, portant délégation de pouvoir au Maire, en matière d'emprunts, d'ouvertures de crédit de trésorerie et d'opérations financières

EDUCATION ET FORMATION

VI Direction des affaires scolaires

- 6.1 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Ensemble, pour la mise à disposition, à titre gratuit, des locaux du groupe scolaire élémentaire Henri Dunant du 7 au 31 juillet 2008
- 6.2 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Accueil et Culture, pour la mise à disposition, à titre gratuit, des locaux du groupe scolaire élémentaire Louis Pasteur du 7 au 25 juillet 2008
- 6.3 Décide le versement d'une allocation forfaitaire de 82,31 euros, à chaque école élémentaire et maternelle de la Ville afin de couvrir leurs frais d'assurance au titre de l'année 2008

VII Direction de l'enfance

- 7.1 Décide de modifier le mode de facturation, à compter du lundi 2 septembre 2008, des accueils de loisirs maternels et élémentaires les mercredis et les jours de vacances

VIII Direction du développement social urbain

- 8.1 Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle, d'un montant de 12 000 euros, à l'association Planète Sciences dans le cadre de l'opération « Espace dans la Ville »
- 8.2 Autorise Monsieur le Maire à solliciter et percevoir les subventions auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et du Sport et à effectuer les versements aux associations dans le cadre du Contrat Educatif Local
- 8.3 Décide l'attribution de subventions aux associations partenaires de l'opération « Ville Vie Vacances / Quartiers d'été 2008 »
- 8.4 Prend acte qu'au cours de l'année 2006 la commune de Sarcelles a bénéficié d'une somme de 4 172 140,00 euros, au titre du fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France, utilisée pour la mise en œuvre de différentes actions

IX Centre social municipal Rosiers-Chantepie

- 9.1 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention « Actions de convivialité – Conseil Régional d'Ile-de-France 2008 », pour la perception d'une subvention dans le cadre de l'opération Repas de Quartier 2008

X Service intergénération

- 10.1 Décide de la reconduction du Conseil des Retraités Citoyens

VIE SOCIALE

XI Ecole municipale d'arts plastiques

- 11.1 Approuve le nouveau règlement intérieur de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques, à compter du 1^{er} septembre 2008
- 11.2 Adopte les nouveaux tarifs de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques, à compter de septembre 2008
- 11.3 Décide de l'indemnisation des 3 artistes propriétaires des œuvres qui ont disparu lors de leur retour du Champ de Foire à l'E.M.A.P., à la fin de la Biennale, comme suit :
 - Monsieur DI SCIULLO Patrizio, pour un montant de 700 euros,
 - Monsieur GWEZENNEG J.G., pour un montant de 350 euros,
 - Madame VIVODA Ana, pour un montant de 300 euros

XII Ecole municipale de musique

- 12.1 Décide que l'école municipale de musique agréée de Sarcelles soit désormais appelée « Conservatoire à Rayonnement communal de Sarcelles »
- 12.2 Adopte le nouveau règlement intérieur du « Conservatoire à Rayonnement communal de Sarcelles »

XIII Service sécurité ERP

- 13.1 Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché relatif à la vérification et la maintenance des extincteurs, des RIA, des moyens de secours contre l'incendie et à la vérification des installations techniques de la Ville de Sarcelles, modifiant la liste des bâtiments communaux « Annexes n° 1 au CCTP » du lot n° 1 : marché de maintenance et de fourniture du parc communal des extincteurs et robinets d'incendie armés, avec la société Incendie Développement Services
- 13.2 Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché relatif à la vérification et la maintenance des extincteurs, des RIA, des moyens de secours contre l'incendie et la vérification des installations techniques de la Ville de Sarcelles modifiant la liste des bâtiments communaux « Annexes n° 1 au CCTP » du lot n° 2 : contrôle technique des bâtiments communaux relatif aux installations électriques, aux installations et équipements de désenfumage, aux systèmes d'alarme et protection incendie, aux installations de gaz et cabines d'ascenseurs, avec la société NORISKO

XVIII Service bâtiments

- 18.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché annuel de travaux relatifs aux bâtiments communaux de la Ville de Sarcelles, décomposé comme suit :
- Lot n° 1 : Plâtrerie – Isolation intérieure – Menuiseries intérieures – Agencements cloisons intérieures – Plafonds suspendus, avec l'entreprise DEJEU, pour un montant minimum annuel de 30 000 euros HT et un maximum annuel de 300 000 euros HT,
 - Lot n° 2 : Gros œuvre – Maçonnerie – Carrelage – Faïence, avec l'entreprise DEJEU, pour un montant minimum annuel de 30000 euros HT et un montant maximum annuel de 300 000 euros HT,
 - Lot n° 3 : Etanchéité – Couverture – Isolation, avec l'entreprise CHAPELEC, pour un montant minimum annuel de 40 000 euros HT et un montant maximum annuel de 450 000 euros HT,
 - Lot n° 4 : Electricité (courant faible/fort), avec l'entreprise TRAPHON, pour un montant minimum annuel de 100 000 euros HT et un montant maximum annuel de 750 000 euros HT,
 - Lot n° 5 : Clôtures, avec l'entreprise MULTICLO, pour un montant minimum annuel de 15 000 euros HT et un montant maximum annuel de 350 000 euros HT
- 18.2 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la maintenance et les travaux neufs sur les systèmes de sécurité incendie et équipements asservis ou auto commandés, les équipements d'éclairage de secours et de sécurité, les installations de désenfumage des bâtiments communaux avec l'entreprise SAV PRO, pour un montant forfaitaire de 50 930,36 euros TTC ainsi qu'un montant minimum annuel de 30 000 euros TTC et un montant maximum annuel de 400 000 euros TTC représentant la maintenance corrective et les travaux neufs, partie du marché à bons de commande
- 18.3 Autorise Monsieur le Maire à conclure l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif à la construction d'une salle de karaté, avec l'entreprise CHAGNAUD CONSTRUCTION, ayant pour objet de prolonger le délai d'exécution des travaux de sept semaines portant le délai global à treize mois et sept semaines
- 18.4 Autorise Monsieur le Maire à conclure l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif à la rénovation de la salle Berrier, avec l'entreprise SEE SIMEONI, ayant pour objet d'entériner les modifications, adaptations et sujétions techniques, portant le montant du marché à 1 913 990,59 €TTC
- 18.5 Autorise Monsieur le Maire à conclure l'avenant n° 5 au marché de travaux relatif à la réhabilitation de l'École municipale d'arts plastiques, avec l'entreprise SEE SIMEONI, ayant pour objet d'entériner les modifications, adaptations et sujétions techniques portant le montant du marché à 1 293 651,38 €TTC

XIX Cellule subventions

- 19.1 Approuve le projet de travaux d'aménagements et de sécurisation des abords du groupe scolaire Jaurès et son montant prévisionnel de 383 758 euros HT et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Val d'Oise au titre du programme TRASERR / Ecoles 2008, ainsi qu'auprès de tout autre financeur institutionnel

XX Direction du cadre de vie

- 20.1 Autorise Monsieur le Maire à organiser un concours municipal des jardins et balcons fleuris et approuve le règlement du concours

- 20.2 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la Ville de Sarcelles, la société Electricité Réseau Distribution France (ERDF) et la Résidence Mozart, relative au raccordement au réseau électrique EDF situé sur le domaine privé de la résidence Mozart dans le cadre de l'installation d'oxygénateurs sur les plans d'eau des Prés-sous-la-Ville, pour un montant de 893, 41 euros TTC

Le Député-Maire,

François PUPPONI

Le Maire certifie que le présent compte rendu a été affiché le
A la porte de la Mairie
Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services